

M. Michel BELLEGARDE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT AUPRES DE LA COUR D'APPEL DE LIMOGES

SIEGE SOCIAL
309, AVENUE BAUDIN
87 000 LIMOGES

TEL : 05 55 05 00 78 FAX : 05 55 77 16 81

**ASSOCIATION CNPV & ACI
COMMISSARIAT AUX COMPTES
EXERCICE 2023**



RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION CNPV & ACI

Place François MITTERRAND
24 800 ST JORY DE CHALAIS

R.C.S : 511 287 583 00013

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2023

MICHEL BELLEGARDE

COMMISSAIRE AUX COMPTES.
INSCRIT À LA COMPAGNIE DE LIMOGES.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'**audit des comptes annuels de l'association « CNPV & ACI » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – FONDEMENT DE L'OPINION

§ Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, **nous attirons votre attention sur la note : « règles et méthodes comptables » de l'annexe, qui expose la particularité relative :**

- ✓ **A la comptabilisation d'une provision pour fonds dédiés.**



§ Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

§ Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- ✓ Caractère approprié des principes comptables appliqués,
- ✓ Bonne appréciation des créances et des recettes de l'association,
- ✓ Prise de connaissance des provisions pour charges comptabilisées,
- ✓ Validation des fonds dédiés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

§ Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale annuelle :

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

§ Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les membres de votre conseil d'administration.

§ Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à LIMOGES

Le 10 mai 2024

Michel BELLEGARDE

Commissaire aux comptes



ANNEXE AU RAPPORT DU CAC

« Description détaillée des responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes »

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ✓ Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société¹ à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✓ Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ASSOCIATION CNPV & ACI

Place François MITTERRAND
24 800 ST JORY DE CHALAIS

R.C.S : 511 287 583 00013

COMPTES ANNUELS - EXERCICE 2023

(ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES)

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques Matériel et outillage	140 325	74 329	65 996	53 692	12 304	22. 92	
	Autres immobilisations corporelles	80 730	60 638	20 092	37 376	17 283-	46. 24-	
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés	46		46	46				
Prêts								
Autres immobilisations financières								
Total I	221 101	134 967	86 134	91 113	4 979-	5. 46-		
Comptes de liaison								
Total II								
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements	4 212		4 212	866	3 346	386. 64	
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises	833		833	517	316	61. 04	
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Créances usagers et comptes rattachés	13 891		13 891	10 272	3 618	35. 23	
	Autres créances	103 147		103 147	40 209	62 938	156. 53	
Valeurs mobilières de placement								
Instruments de trésorerie								
Disponibilités	143 891		143 891	144 529	638-	0. 44-		
Charges constatées d'avance (3)								
Total III	265 973		265 973	196 393	69 580	35. 43		
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	487 074	134 967	352 107	287 506	64 601	22. 47		

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise		5 000		5 000		
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées		130 031		121 162	8 869	7.32
	Autres réserves						
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		15 331		8 869	6 462	72.86
	Autres fonds associatifs						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		89 196		47 027	42 169	89.67	
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I		239 558		182 058	57 500	31.58	
	Comptes de liaison						
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques		10 000			10 000	
	Provisions pour charges		42 675		35 490	7 185	20.25
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
Total III		52 675		35 490	17 185	48.42	
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		15		10	5	51.63
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				1 200	1 200-	100.00-
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		16 400		20 362	3 962-	19.46-
	Dettes fiscales et sociales		42 635		47 752	5 118-	10.72-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Autres dettes		825		634	191	30.16	
Instrument de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance						
	Total IV		59 874		69 958	10 083-	14.41-
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		352 107		287 506	64 601	22.47

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

59 874

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

GRUPE LA BREGERE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12 31/12/2022	12 Euros	12 %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	134 309	124 330	9 979	8. 03
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	78 210	57 503	20 707	36. 01
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	14 900	19 366	4 466-	23. 06-
Collectes				
Cotisations	2 090	2 175	85-	3. 91-
Autres produits	384 133	399 285	15 152-	3. 79-
Total I	613 641	602 659	10 983	1. 82
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	14 257	13 628	629	4. 62
Variation de stock (marchandises)	316-	517-	201	38. 96
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 200	5 800	4 600-	79. 31-
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	3 346-	2 217	5 564-	250. 92-
Autres achats et charges externes	107 322	127 044	19 721-	15. 52-
Impôts, taxes et versements assimilés	2 975	2 854	121	4. 24
Salaires et traitements	403 096	407 399	4 302-	1. 06-
Charges sociales	40 210	32 358	7 852	24. 27
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	32 932	27 108	5 824	21. 48
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions	10 000		10 000	
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	414	174	241	138. 40
Total II	608 745	618 064	9 319-	1. 51-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	4 896	15 405-	20 301	131. 78
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	1 836		726		1 109	152. 67
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	1 836		726		1 109	152. 67
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)	1 836		726		1 109	152. 67
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	6 732		14 679-		21 411	145. 86
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 357		22 378		21 021-	93. 94-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	18 931		8 902		10 029	112. 66
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII	20 288		31 280		10 992-	35. 14-
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	244		1 904		1 660-	87. 18-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	4 260		338		3 922	NS
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII	4 504		2 242		2 262	100. 89
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	15 784		29 038		13 254-	45. 64-
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)	635 765		634 665		1 100	0. 17
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	613 249		620 306		7 057-	1. 14-
Solde intermédiaire	22 516		14 359		8 157	56. 81
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	35 490		30 000		5 490	18. 30
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	42 675		35 490		7 185	20. 25
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	15 331		8 869		6 462	72. 86

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 352 107.03 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 649 131.29 Euros et dégagant un excédent de 15 330.82 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

L'association CNPV a été créée le 10 Février 2009.
Elle est spécialisée dans le secteur d'activité de la gestion d'installations sportives.

Fort de son expérience et riche de la volonté de ses membres, l'association CNPV poursuit son développement vers la promotion du cheval de travail et la création d'un atelier et chantier d'insertion permettant à des personnes du territoire, éloignées de l'emploi de se voir mettre le pied à l'étrier pour reconstruire leur vie professionnelle.

C'est ainsi qu'en 2016, a vu le jour l'ACI Le Pied à l'Etrier et a depuis accompagné environ 70 personnes sur la marche de l'emploi.

En effet l'ACI poursuit le double objectif de combler des besoins manquant sur notre territoire, notamment en termes d'entretien d'espaces publics, tout en permettant aux personnes travaillant en son sein de gagner en qualification et de retrouver une place dans le circuit plus traditionnel du travail durable.

Dans cette démarche solidaire et éco-responsable, CNPV tend à retrouver des valeurs et des techniques agricoles ancestrales laissées à l'abandon et quasi-oubliées, notamment via la traction animale, mais aussi en établissant une connexion plus profonde avec ce dernier, par le biais de la médiation équine. Encadrées par nos coordinateurs et intervenants, ces actions ont pour finalité, l'apaisement, la prise de confiance en soi, et la préparation du retour à l'emploi.

En janvier 2019 CNPV a créé "En Selle", une action de mobilisation permettant à un public en rupture sociale et professionnelle de reprendre confiance et de se préparer à entrer dans un processus de réinsertion.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

L'association a perçu des subventions d'exploitation qui n'ont pu être utilisées. Elles ont donc été comptabilisées en produits d'exploitation et ont fait l'objet de fonds dédiés pour un montant de 42 675 € correspondant à des actions reportées en 2024.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	112 827		32 213
Matériel de transport	81 126		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 024		
Emballages récupérables et divers	6 608		
TOTAL	205 585		32 213
Autres titres immobilisés	46		
TOTAL	46		
TOTAL GENERAL	205 630		32 213

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		4 715	140 325	140 325
Matériel de transport		6 000	75 126	75 126
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			5 024	5 024
Emballages récupérables et divers		6 028	580	580
TOTAL		16 743	221 055	221 055
Autres titres immobilisés			46	46
TOTAL			46	46
TOTAL GENERAL		16 743	221 101	221 101

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	59 135	19 909	4 715	74 329
Matériel de transport	47 307	11 915	4 189	55 034
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 726	298		5 024
Emballages récupérables et divers	3 349	810	3 579	580
TOTAL	114 517	32 932	12 483	134 967
TOTAL GENERAL	114 517	32 932	12 483	134 967

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	19 909				
Matériel de transport	11 915				
Matériel de bureau informatique mobilier	298				
Emballages récupérables et divers	810				
TOTAL	32 932				
TOTAL GENERAL	32 932				

MICHEL BELLEGAUDE
COMMISSAIRE
AUX COMPTES
SIRET: 490 653 037 0003

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Gros entretien et grandes révisions		10 000	/		10 000
TOTAL		10 000			10 000
TOTAL GENERAL		10 000			10 000
Dont dotations et reprises d'exploitation		10 000			

Provision d'entretien carrières au 31 décembre 2023.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	13 891	13 891	
Divers état et autres collectivités publiques	99 359	99 359	
Débiteurs divers	3 788	3 788	
TOTAL	117 038	117 038	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	15	15		
Fournisseurs et comptes rattachés	16 400	16 400		
Personnel et comptes rattachés	8 266	8 266		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	34 143	34 143		
Autres impôts taxes et assimilés	226	226		
Autres dettes	825	825		
TOTAL	59 874	59 874		

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	103 147
Total	103 147

MICHEL BELLEGADE
COMMISSAIRE
AUX COMPTES
NET : 490 653 037 0303

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 007
Dettes fiscales et sociales	10 687
Total	15 709

Charges et produits constatés d'avance

Néant

Subventions d'équipement

Voici le détail des subventions d'équipement s'élevant à 115 000 € au 31/12/2023 :

- 1) CNPV/EN SELLE : subvention de 5 000 € pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire.
- 2) ACI :
 - * Subvention de 53 000 € pour l'acquisition du matériel pour le marché.
 - * Subvention de 47 000 € pour le développement de la partie maraîchage.
 - * Subvention de 10 000 € pour la plateforme compostage.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction ou de gérance	Montant
Total	6 400

A compter du 1er septembre 2023, Monsieur MASSY Alain ne perçoit plus d'indemnité.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2 800 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 2 800 €.
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11.

